

Fédération québécoise
des centres communautaires
de loisir

RAPPORT D'ENQUÊTE
SUR LES IMPACTS DU SOUS-FINANCEMENT AUPRÈS DES
CENTRES COMMUNAUTAIRES DE LOISIR FÉDÉRÉS DU QUÉBEC

UNE EXPERTISE
UNE RELATION DE CONFIANCE AVEC LA POPULATION
UN ENRACINEMENT DANS LES
QUARTIERS POPULAIRES DU QUÉBEC
UNE CONTRIBUTION SOUS-UTILISÉE

Janvier 2008

Collection Dossiers FQCCL
Dossier 9

DÉPÔTS LÉGAUX, premier trimestre 2008
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-9803965-8-3
Bibliothèque nationale du Canada
ISSN 1198-2268

**La Fédération québécoise des centres communautaires de loisir
est située au :**

425, boul. René-Lévesque Ouest
Québec (Québec) G1S 1S2
Téléphone : 418 686-0012 Télécopieur : 418 686-0021
Numéro sans frais : 1 888 686-8356 Courriel : fqccl@fqccl.org
Site Web : www.fqccl.org Portail des CCL : www.milieudevie.org

Point de service à Montréal :

Téléphone : 514 252-3341
Site Web : montreal@fqccl.org

Merci à la Coalition des Tables régionales d'organismes communautaires (TROC). Nous avons élaboré notre questionnaire à partir du rapport d'enquête sur les impacts du sous-financement auprès des organismes communautaires autonomes en santé et services sociaux du Québec, publiée en 2003.

Membres du comité d'analyse :

Roland Barbier
Sarah Bureau
Jean Drolet
Ginette Faucher
Josée Léveillée
André Roussel
Pierre Vigeant

Denise Beaulieu
Desmond James Burman
Fabien Dubois
Pierre Lambert
Normand Robert
Pierre Roy

* *Tout reproduction de ce texte, en totalité ou en partie est non seulement permise, mais encouragée, à condition d'en citer la source.*

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION

PREMIÈRE PARTIE – Présentation des centres communautaires de loisir

Objectifs	5
Caractéristiques	5
Moyens d'action	6
Principes	7
Présentation des centres communautaires de loisir	10
Portrait du financement des centres communautaires de loisir	13
Carte – Les centres communautaires de loisir fédérés	14

DEUXIÈME PARTIE – Principaux impacts du sous-financement des centres communautaires de loisir

Et pourtant	15
Une précarité qui met en péril l'accessibilité	16
Une précarité qui met en péril la mission même des centres	17
Le personnel et les bénévoles qui écopent !	18
Assistera-t-on à la fermeture des centres communautaires de loisir ?	20
Pourra-t-on encore compter sur les facilités et le partenariat des centres communautaires de loisir ?	21
Des équipements qui se détériorent !!!	22

TROISIÈME PARTIE – Les retombées anticipées d'un meilleur support public – Un petit coup de pouce qui pourrait changer radicalement la situation

Sur l'accessibilité	23
Priorité aux ressources humaines	24
Des centres plus impliqués avec une vie associative plus forte !	25

CONCLUSION	26
-------------------------	----

ANNEXES	27
----------------------	----

INTRODUCTION

Q
U
E

La Fédération québécoise des centres communautaires de loisir est un regroupement de 83 centres répartis dans 11 régions du Québec.

S
E
R
A

En mai 2005, dans le cadre de l'assemblée générale annuelle de la Fédération, les délégués ont échangé sur leurs réalités. La situation, similaire dans la très grande majorité des centres, est alors inquiétante. Les centres communautaires de loisir (CCL) vivent une précarité qui met en danger l'atteinte même de leur mission et l'accessibilité à des services pour une grande partie de la population, souvent dans les quartiers les plus défavorisés du Québec.

L
E

Trois principaux effets étaient dès lors manifestes :

P
R
I
X

- Des **programmes et des services de moins en moins accessibles** car le sous-financement public nécessite de compenser les augmentations du coût de la vie par une plus grande contribution des membres. Cette contribution est déjà maximale pour plusieurs familles ;
- Des **coupures dans les programmes et services** moins rentables financièrement. Le facteur financier devient un facteur important dans les programmes et services qui survivront à la précarité des centres ;
- Un **personnel épuisé** qui doit composer avec un environnement et des conditions qui risquent de rendre difficiles la relation de confiance et l'ouverture du centre à l'ensemble de la population, sans discrimination.

D
E

L
A

Ce rapport d'enquête trace de façon plus formelle les impacts du sous-financement des centres communautaires de loisir dans les services et les programmes accessibles et disponibles à la population du Québec, à titre individuel, familial ou collectif.

P
R
É
C
A
R
I
T
É

Après une brève présentation des centres communautaires de loisir, la deuxième partie de ce rapport trace les principaux impacts du sous-financement des centres. Nous voulons ainsi répondre à une question maintes fois soulevée : *De quelle précarité parle-t-on ?* La troisième partie met en lumière les retombées anticipées d'un meilleur support financier gouvernemental.

D
E
S

Nous espérons que ce rapport permettra à la population, aux partenaires et aux élus de prendre conscience de la richesse de l'action des centres communautaires et de l'urgence d'agir... avant que le développement des individus, des familles et des communautés locales ne soit plus qu'un rappel de la mission des centres communautaires de loisir... quand ils existaient.

C
C
L
?

PREMIÈRE PARTIE - PRÉSENTATION DES CENTRES COMMUNAUTAIRES DE LOISIR

Un centre communautaire de loisir est un organisme d'action communautaire autonome constitué à l'initiative des gens d'une communauté ou d'un quartier. Sa mission, ses approches, ses pratiques et ses orientations sont déterminées par des personnes issues de cette communauté et réunies au sein d'instances qui fonctionnent et qui délibèrent selon des règles démocratiques.

Fortement enraciné dans sa communauté locale, le centre est un milieu de vie ; il intervient notamment dans les domaines du loisir communautaire, de l'éducation populaire et de l'action communautaire. Il est porteur d'un projet de société qui vise le bien-être des personnes, des familles et des collectivités, l'ouverture au monde, la justice et l'équité, la paix et le développement durable.

OBJECTIFS

L'action du centre vise à soutenir le développement des individus, des familles et de la collectivité et ce, à différents points de vue : social, économique, culturel et autres. À cette fin, le centre élabore et organise des activités, des projets et des programmes qui favorisent le développement du pouvoir d'agir de ses membres et de la collectivité.

De plus, le centre encourage et soutient les initiatives du milieu qui correspondent à ses objectifs, à sa mission et à ses principes. Il peut administrer tout mandat, programme ou activité compatibles avec ses objectifs et ses principes. Il peut aussi s'associer ou collaborer avec d'autres entités pour élaborer ou réaliser divers projets, programmes ou activités.

CARACTÉRISTIQUES

Le centre offre un milieu de vie ouvert à l'ensemble des membres de la collectivité. Ce milieu de vie est un lieu d'accueil, de regroupement, de solidarité, d'échange et d'implication qui crée un sentiment d'appartenance entre les membres de la collectivité. Il permet aux gens de se rencontrer, d'échanger, de s'entraider, de mettre en commun leur savoir-faire, de partager leurs expériences et d'acquérir ensemble de nouvelles compétences, le tout dans un cadre non contraignant et convivial.

Le centre travaille selon une approche généraliste ; son action est multidimensionnelle, c'est-à-dire multidisciplinaire, multiclientèle et multisectorielle. Les gens qui participent aux activités, ou qui y œuvrent à titre de bénévoles, le font de façon volontaire.

MOYENS D'ACTION

Un centre communautaire de loisir a comme moyens d'action privilégiés le loisir communautaire, l'éducation populaire et l'action communautaire.

Le loisir communautaire est un moyen d'action primordial des centres communautaires de loisir. Son terrain d'intervention se situe au point de rencontre des grandes préoccupations des Québécois et des Québécoises : santé et services sociaux, éducation, services communautaires, développement local, etc.

« Le loisir communautaire, c'est une activité de loisir jumelée à une approche communautaire. En mettant les gens en réseau, cette approche du FAIRE AVEC permet de créer un milieu de vie et d'accroître le sentiment d'appartenance à l'égard du centre communautaire de loisir. Le loisir communautaire favorise la reconnaissance des forces de chacun et renforce le potentiel des gens ; il n'a pas de visée économique ».

Le loisir est qualifié de communautaire en raison de l'objectif de contribution au développement social qui traverse l'action des centres dans leur milieu. Les centres communautaires de loisir reconnaissent la valeur en soi du loisir sous ses différentes formes. Le loisir est l'occasion pour les personnes de pratiquer des activités ludiques, sportives, culturelles, de plein air et scientifiques de leur choix, de rencontrer et connaître d'autres personnes dans un climat de convivialité. Les centres animent cependant le loisir de façon à ce que les activités, non seulement répondent aux besoins des personnes et des familles, mais habilite les participants à contribuer au développement social de leur quartier ou de leur collectivité locale. En suscitant la participation active des gens, qu'ils soient participants ou bénévoles, les centres communautaires de loisir les invitent à se découvrir des qualités et des compétences, à expérimenter la solidarité et à s'organiser en vue de promouvoir le développement social de leur milieu.

L'éducation populaire autonome est l'ensemble des démarches d'apprentissage, d'activités éducatives et de réflexion critique par lesquelles les personnes mènent collectivement des actions qui amènent une prise de conscience individuelle et collective au sujet de leurs conditions de vie ou de travail et qui visent, à court, moyen ou long terme, une prise en charge familiale, sociale et économique.

Ces démarches permettent aux personnes :

- de se donner les moyens d'exercer un plus grand contrôle sur leur vie quotidienne ;
- d'être mieux en mesure de se réaliser personnellement ;
- d'améliorer ou de transformer leurs conditions de vie et de travail.

L'action communautaire en centre communautaire de loisir désigne un ensemble de pratiques visant à inscrire les personnes, qui vivent des problèmes ou éprouvent des besoins communs, dans un processus de participation sociale. Elle renvoie à des actions augmentant la maîtrise des situations auxquelles ces personnes sont confrontées et favorisant leur organisation en vue de modifier leurs conditions de vie ou de revitaliser leur milieu. En centre communautaire de loisir, on élabore ainsi des stratégies et actions qui favorisent notamment :

- le développement social ;
- l'enracinement dans la communauté et le resserrement des liens collectifs ;
- la participation active à la vie sociale et l'exercice actif de la citoyenneté ;
- la création et l'animation d'espaces de délibérations et de vie associative démocratique ;
- l'amélioration du tissu social et des conditions de vie ;
- le renforcement des potentiels individuels et collectifs ;
- les actions ou les interventions contre l'exclusion et contre la pauvreté ;
- la réponse aux nouveaux besoins qui peuvent apparaître dans le milieu ;
- l'innovation dans la recherche de la justice sociale et de l'équité.

PRINCIPES

Les principes suivants guident l'action du centre ainsi que les gestes et les comportements de ses administrateurs, de ses dirigeants, de son personnel et de ses membres lorsqu'ils participent aux activités du centre, lorsqu'ils le représentent ou lorsqu'ils agissent en son nom.

1. Le centre met de l'avant le respect des personnes et la promotion de l'égalité entre elles, la participation active du plus grand nombre, ainsi que le développement de pratiques démocratiques. Son action est guidée par une préoccupation constante du développement durable de la collectivité. Il fait la promotion de la justice sociale et de la paix.
2. Sous réserve des contraintes qui peuvent être inhérentes à certains projets, programmes ou activités, le centre offre ses services à tous, quels que soient leur origine ethnique, leur couleur, leur sexe, leur orientation sexuelle, leur état civil, leur âge, leur religion, leurs convictions politiques ou leur condition sociale.
3. Le centre se préoccupe de prendre position sur toute question d'intérêt public dans le cadre de la poursuite de ses objectifs et de sa mission. Il appuie l'adoption de législation et de mesures qui favorisent la participation active des citoyens à la vie démocratique, le développement social et communautaire, l'équité et le plein emploi, ainsi que l'accès pour tous à des services publics gratuits et de qualité adaptés à leurs besoins.
4. Le centre suscite, encourage, favorise et supporte l'action bénévole. L'implication bénévole doit être volontaire. Les tâches confiées aux personnes bénévoles doivent correspondre à leurs compétences, à leurs attentes, à leurs besoins et à leur disponibilité.
5. Le centre prend les mesures nécessaires pour que le travail de ses employés ainsi que l'implication bénévole de ses membres constituent pour ces personnes une expérience qualifiante et valorisante.

6. Le style et les méthodes de gestion du centre doivent favoriser l'implication active des employés et des personnes bénévoles et leur participation à l'élaboration des orientations, des projets et des programmes, ainsi qu'à leur évaluation.
7. Tout en pratiquant une politique de saine gestion, le centre favorise le développement économique local, en considérant les moyens suivants :
 - à prix équivalents et à services comparables, l'achat de biens et de services auprès d'entreprises et de personnes ;
 - ayant leur résidence ou leur place d'affaires à l'intérieur des limites de son territoire ;
 - à compétences équivalentes, l'embauche de personnes ayant une appartenance au milieu ;
 - la création et le maintien d'emplois durables et de qualité.
8. Le centre offre un milieu de vie et de travail libre de comportement violent, de discrimination ou de harcèlement.
9. Dans ses relations financières ou contractuelles avec ses partenaires publics ou privés, le centre s'assure de respecter sa mission et de conserver la liberté de déterminer ses approches, ses pratiques et ses orientations.
10. Le centre s'assure que ses locaux, ses services ainsi que ses activités et programmes soient facilement accessibles et ce, tant du point de l'accessibilité physique qu'en ce qui concerne les horaires et les coûts.
11. Le centre informe la collectivité de ses services, de ses activités et de ses programmes. Il lui rend compte de ses réalisations et la consulte régulièrement à propos de ses projets. À l'écoute des besoins de la collectivité, il réserve un accueil généreux aux projets de cette dernière.
12. Le centre favorise la concertation entre les personnes, les entreprises, les organismes et les institutions qui vivent ou interviennent sur son territoire. Il participe activement aux regroupements, tables de concertation et autres instances semblables qui ont des orientations et qui poursuivent des objectifs similaires aux siens ou dont les travaux peuvent intéresser le centre ou la collectivité. Il travaille à tisser des liens de solidarité durables et de complémentarité avec l'ensemble du milieu.
13. Le centre s'assure que toutes les personnes qui participent à ses activités ou qui utilisent ses services sont incitées à participer activement à sa vie associative et au fonctionnement de ses instances décisionnelles.
14. Tout en maintenant une approche généraliste, le centre voit à ce que toutes les personnes qui y œuvrent reçoivent la formation spécialisée dont elles ont besoin.

15. Le centre s'assure du respect de la vie privée des employés, des personnes bénévoles, des gens qui participent à ses activités et des membres. Il s'assure aussi que tous les renseignements personnels les concernant soient protégés.
16. Le centre s'assure que les travaux et les discussions de ses instances consultatives et délibérantes se déroulent dans un climat de respect des personnes et de solidarité et selon des règles qui protègent à la fois le droit de la majorité à décider et celui de la minorité à se faire entendre.

Dans le cadre des actions réalisées en réponse avec les caractéristiques particulières de leur milieu, les centres entretiennent des relations notamment avec les municipalités et le gouvernement du Québec.

PRÉSENTATION DES CENTRES COMMUNAUTAIRES DE LOISIR

Chacun des centres rejoint entre **1 000 et 5 000 personnes** chaque semaine.

Ce qui représente près de **5 millions de présences** et plus de **400 000 personnes** dont :

- 42% sont des enfants de moins de 12 ans ;
- 14% sont des adolescents de 13 à 17 ans ;
- 7% sont des jeunes adultes de 18 à 25 ans ;
- 22% sont des adultes de 26 à 55 ans ;
- 15% sont des aînés de 56 ans et plus.

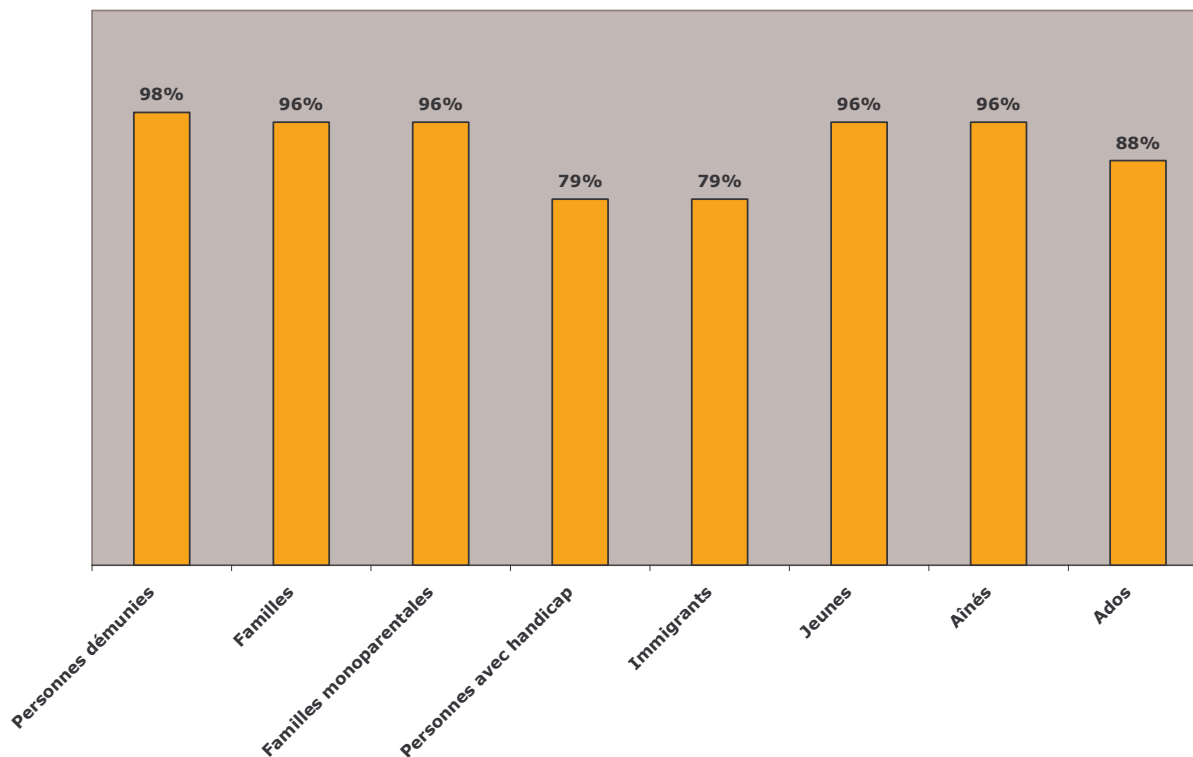
Plus de **15 000 bénévoles** s'impliquent dans les CCL du Québec.

Et s'investissent plus de **600 000 heures** dans l'animation d'activités, la gestion, la représentation, le financement et le support.

Ce sont plus de **5 000 employés** à temps plein, à temps partiel et occasionnels.

Les centres communautaires de loisir fédérés, c'est un apport économique de plus de **82 millions de dollars** annuellement.

TABLEAU 1. POPULATIONS REJOINTES PAR LES CCL



- Presque la totalité des centres (98%) rejoignent des personnes démunies, des familles, des jeunes et des aînés.
- Une grande majorité de centres agissent, selon la composition de la communauté locale, avec les personnes vivant avec un handicap (79%), les immigrants (79%) et les adolescents (88%).

Les différentes études sur les CCL indiquent que la fréquentation des CCL est autant le fait des hommes que des femmes, des jeunes que des adultes de diverses tranches d'âge, et de toutes les conditions socio-économiques. Les CCL attirent aussi des populations de nouveaux arrivants.

Cette situation s'explique facilement par les motivations à la base de la création de la très grande majorité des centres communautaires de loisir. Initiés par des comités de citoyens, des communautés religieuses ou par la transformation de centres de loisirs en centres communautaires de loisir, les centres sont devenus les organisations que se sont données les populations les plus vulnérables pour établir la base de changements sociaux visant le développement des personnes, des familles et de l'ensemble des communautés locales.

UNE PRÉSENCE ENRACINÉE DANS LES MILIEUX DEPUIS DE NOMBREUSES ANNÉES

Certains centres fêtent actuellement leur 100^e anniversaire.

Les centres communautaires de loisir sont des organismes stables, connus dans leur milieu et qui y sont enracinés. Pôle d'appartenance, la contribution des centres communautaires au développement des individus, des familles et des communautés locales est importante.¹

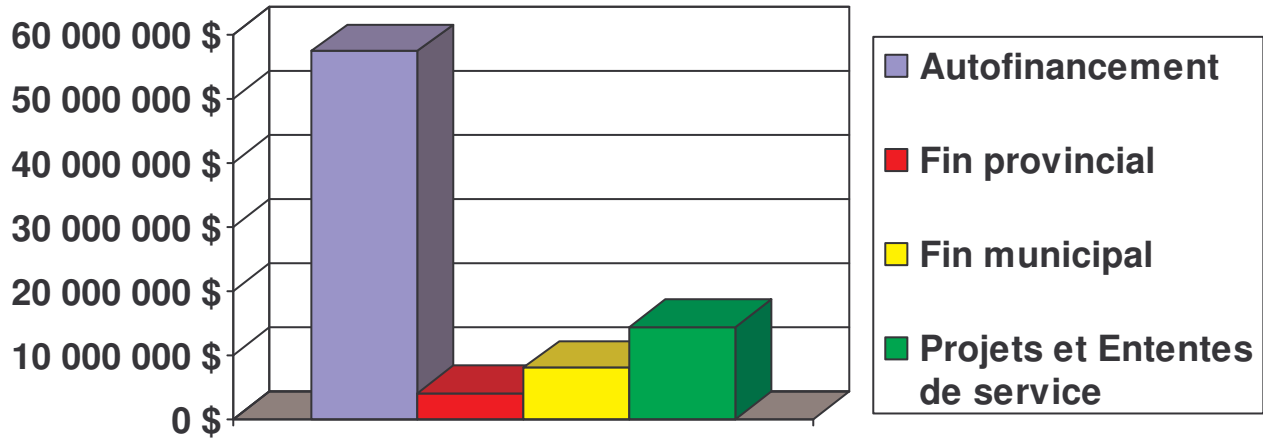
- Les CCL rendent le loisir accessible à diverses catégories de population ;
- Les CCL rejoignent des populations qui sont, en général, jugées de faibles utilisatrices du loisir organisé...
 - par leur proximité géographique dans les quartiers défavorisés ;
 - par leur visibilité dans des édifices bien connus des populations locales ;
 - par la variété des activités en lien avec les intérêts des populations, rendue possible grâce à l'implication bénévole et à une préoccupation constante d'être à l'écoute des besoins du milieu ;
 - par le style d'animation et d'interaction avec la population favorisant le développement d'un sentiment d'appartenance et le développement d'un milieu de vie. Les CCL valorisent le développement des compétences et croient en la valeur des personnes et des groupes ;
 - par des politiques tarifaires et des aménagements facilitant la participation des personnes ou des familles avec des besoins particuliers ;
 - par un souci, issu de leur culture, à mettre en priorité l'accent sur les populations vulnérables.

¹ Fédération québécoise des centres communautaires de loisir. (2003). *Une évolution appréciable des CCL, un coup de pouce apprécié du SLS, Rapport de l'étude sur les retombées du programme d'aide financière aux centres communautaires de loisir*. 56 pages.

L'action des centres, qui prend la couleur de leur milieu, permet d'identifier des retombées et de mettre en lumière leur spécificité :

- Des effets positifs sur la santé des populations ;
- Des effets positifs sur la qualité de vie :
 - Occupation positive du temps libre
 - Bien-être physique et psychologique
 - Sentiment d'appartenance
 - Lieu de rassemblement où se côtoient des gens de diverses générations
 - Socialisation
 - Prévention auprès des jeunes
- Des effets positifs sur l'accroissement du sentiment d'appartenance :
 - Estime de soi et de ses proches (enfants ou parents)
 - Pôle d'attraction et de représentation du quartier
- Des effets positifs en soutien au milieu de vie
 - Soutien et complémentarité à la famille et à l'école
 - Valeurs d'éducation en prolongement aux valeurs véhiculées par les familles
 - Qualité des activités dans un environnement sécuritaire
- Des effets positifs de l'ordre de la prévention
 - Modèles de comportement pour les jeunes
 - Enseignement de codes de conduite en société
 - École de leadership
- Des effets positifs au développement social
 - Retombées positives des activités sur les individus et les familles
 - Participation des centres aux tables de concertation autour de divers enjeux de développement dans les communautés locales (politiques familiales, politique développement communautaire, etc.)
 - Sollicitation importante et constante des CCL par les pouvoirs publics pour le développement des activités
- Des effets positifs sur la sécurité
 - Meilleure connaissance des gens qui composent le quartier
 - Modèles positifs de comportements sociaux proposés par les CCL
 - Qualité des infrastructures
- Des effets positifs sur la formation des jeunes
 - Formation des jeunes animateurs dans les camps de jour
 - Programmes d'employabilité

PORTRAIT DU FINANCEMENT DES CCL



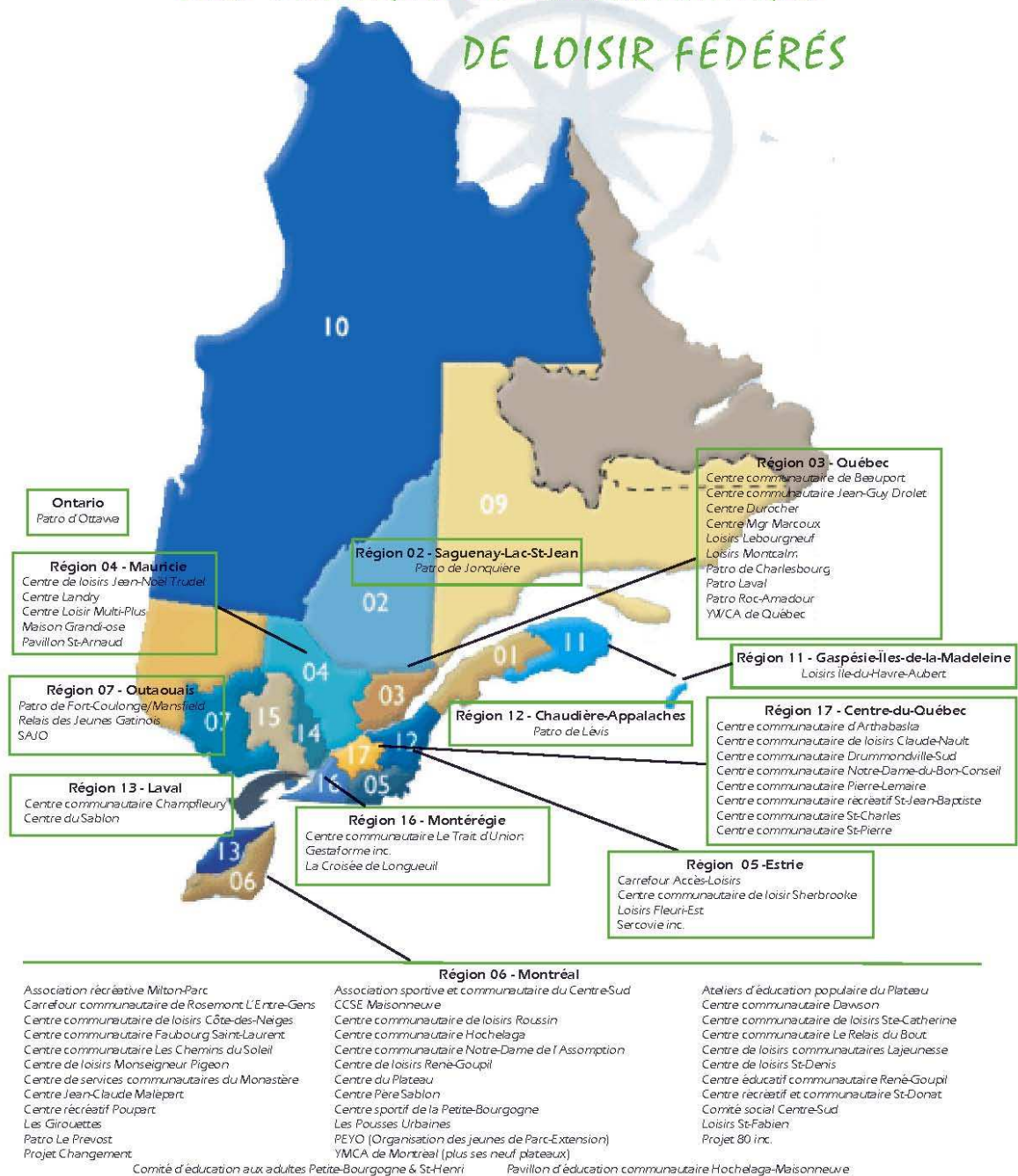
Le financement des centres communautaires de loisir est lui aussi multiforme.

La contribution du Gouvernement provincial représente en moyenne un peu moins de 5% du financement.

La contribution des municipalités est sensiblement équivalente à celle du Gouvernement provincial et représente 5% du financement.

Les centres s'autofinancent donc à plus de 80% en mettant en place différentes activités faisant appel constamment à la capacité des membres et de leur communauté locale.

LES CENTRES COMMUNAUTAIRES DE LOISIR FÉDÉRÉS



DEUXIÈME PARTIE - PRINCIPAUX IMPACTS DU SOUS-FINANCEMENT DES CENTRES COMMUNAUTAIRES DE LOISIR

Un questionnaire, que vous retrouverez en annexe, a été administré dans tous les centres communautaires de loisir. Le questionnaire a été complété collectivement par les membres des conseils d'administration de chacun des centres participants ou par la direction générale. Quarante-huit questionnaires ont été complétés et retournés à la Fédération.

Les centres communautaires de loisir sont des acteurs de première ligne en prévention. Ils ont une action dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'emploi et de l'insertion sociale. Ils sont support à la famille et ils favorisent la prise en charge individuelle et collective des citoyens.

Les centres communautaires de loisir sont de plus en plus sollicités par le réaménagement des services de l'État.

Les politiques gouvernementales quant à la famille, à la santé, aux jeunes, au décrochage scolaire, au loisir après l'école, aux services de garde, à l'école communautaire reconnaissent que les centres ont une action qui contribue à l'atteinte des objectifs.

ET POURTANT

Les coûts d'opération (électricité, chauffage, entretien, transport, sorties avec les jeunes, salaire minimum, etc.) ont augmenté de plus de 10% depuis 2001.

La dernière augmentation du soutien récurrent à la mission remonte à 2001 et la simple indexation annuelle pour maintenir le soutien de l'État demanderait un budget additionnel de 323 000\$ pour 2007-2008, sans compter le manque à gagner des années précédentes.

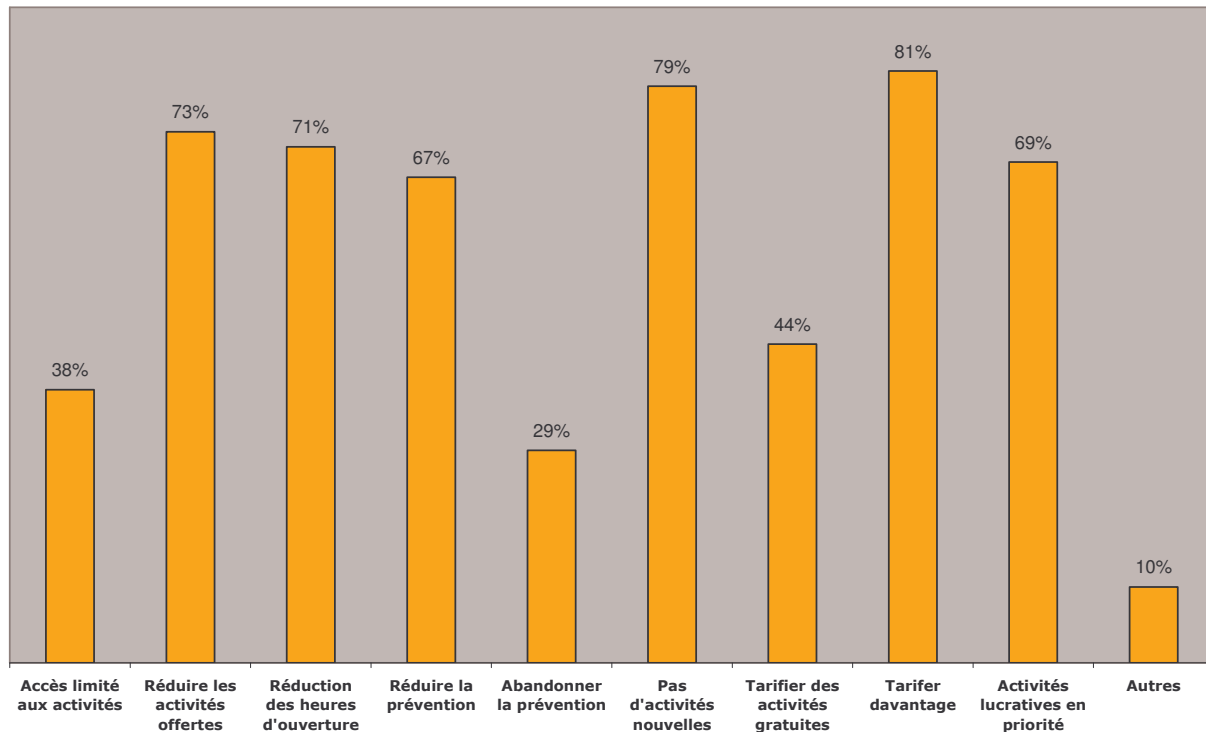
L'augmentation des coûts d'opération et le sous-financement doivent être totalement compensés par des activités d'autofinancement ou par des coupures dans l'animation, ce qui restreint l'accessibilité pour une grande partie de la population rejointe par les centres.

À titre de bons gestionnaires, les centres font déjà des pieds et des mains pour équilibrer leur budget. Plusieurs centres ont déjà effectué des coupures importantes.

Ce sous-financement a des répercussions importantes pour la population, pour l'atteinte de la mission même des centres et pour les ressources humaines, salariées et bénévoles, qui doivent composer avec cette situation.

UNE PRÉCARITÉ QUI MET EN PÉRIL L'ACCESSIBILITÉ

TABLEAU 2. IMPACT DU SOUS-FINANCEMENT DES CCL
SUR LES POPULATIONS



L'effet le plus évident du sous-financement des centres se fait sentir sur l'augmentation de la tarification, ce qui entraîne directement une diminution de l'accessibilité, surtout pour les programmes touchant les jeunes, les familles et les aînés. Plus de 80% des répondants mentionnent l'augmentation de la tarification comme étant maintenant une réalité.

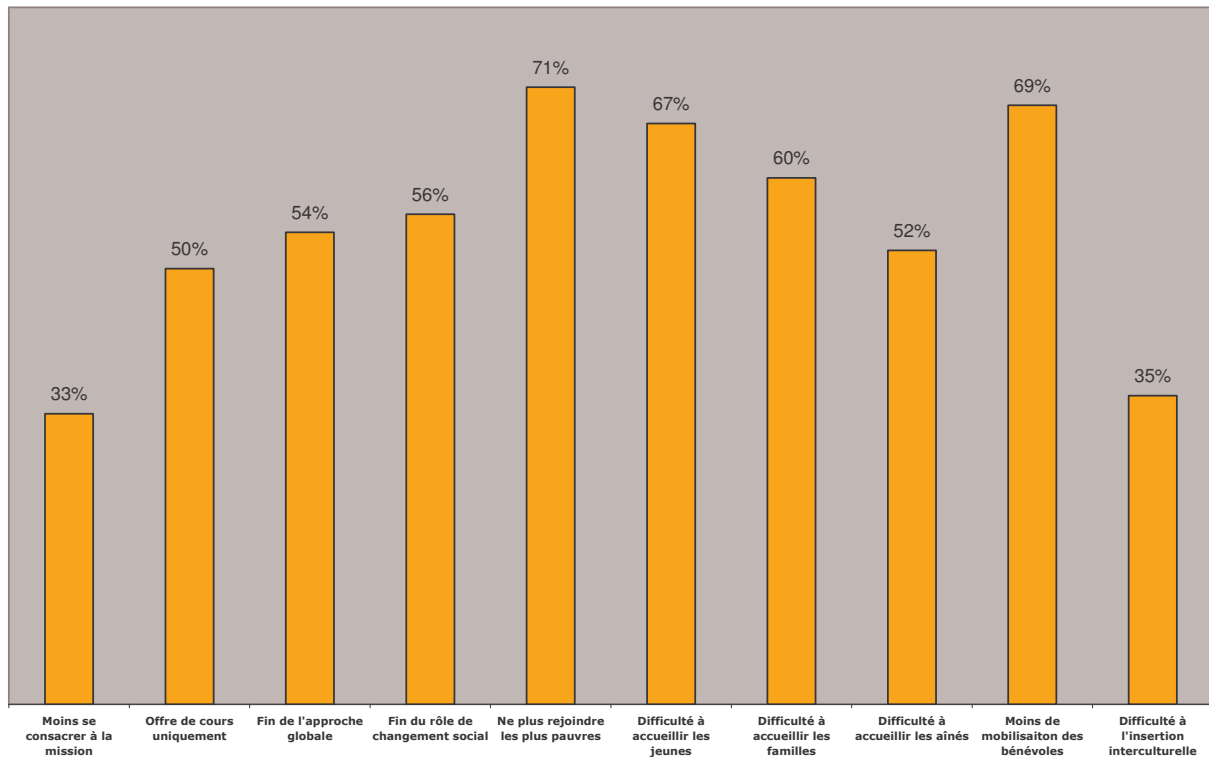
Le développement d'activités novatrices pour répondre aux nouveaux besoins de la population est au point mort pour 79% des répondants.

Finalement, soulignons la réduction des activités offertes à la population (73%), la réduction des heures d'ouverture du centre (71%) et l'offre d'activités tarifées au détriment des activités de prévention (69%) comme des conséquences directes du sous-financement des centres.

La force des centres communautaires est la capacité de s'adapter rapidement et facilement aux besoins de la population. À ce sujet, les répondants notent avoir de plus en plus de difficultés à y arriver et se posent la question : *Qui s'en occupera si même les centres communautaires de loisir ne sont plus en mesure de rejoindre les populations vulnérables ?* Les répondants refusent de devenir des « offreurs de services » réservés à une catégorie mieux nantie de la population.

UNE PRÉCARITÉ QUI MET EN PÉRIL LA MISSION MÊME DES CENTRES

TABLEAU 3. IMPACT DU SOUS-FINANCEMENT DES CCL SUR LA MISSION



Les difficultés de plus en plus grandes de rejoindre les populations les plus vulnérables (71%), les jeunes (67%) et les familles (60%) sont directement identifiées par les répondants comme des impacts du sous-financement. Et cela a aussi des impacts sur la capacité des centres à mobiliser les bénévoles (69%).

La contribution des centres au développement des individus, des familles et des communautés locales par le biais du loisir communautaire, de l'éducation populaire et de l'action communautaire, s'amointrit. Plusieurs répondants soulignent la fin à courte échéance de leur rôle d'agent de changement social (56%) et reconsidèrent leur capacité à mettre tout leur potentiel au service de la communauté.

LE PERSONNEL ET LES BÉNÉVOLES QUI ÉCOPENT !

Le sous-financement se répercute dans des conditions de travail moyenâgeuses pour le personnel, tant au niveau des salaires que des avantages sociaux. Cela freine le support aux 15 000 bénévoles engagés au développement de leur communauté par le biais des centres communautaires de loisir.

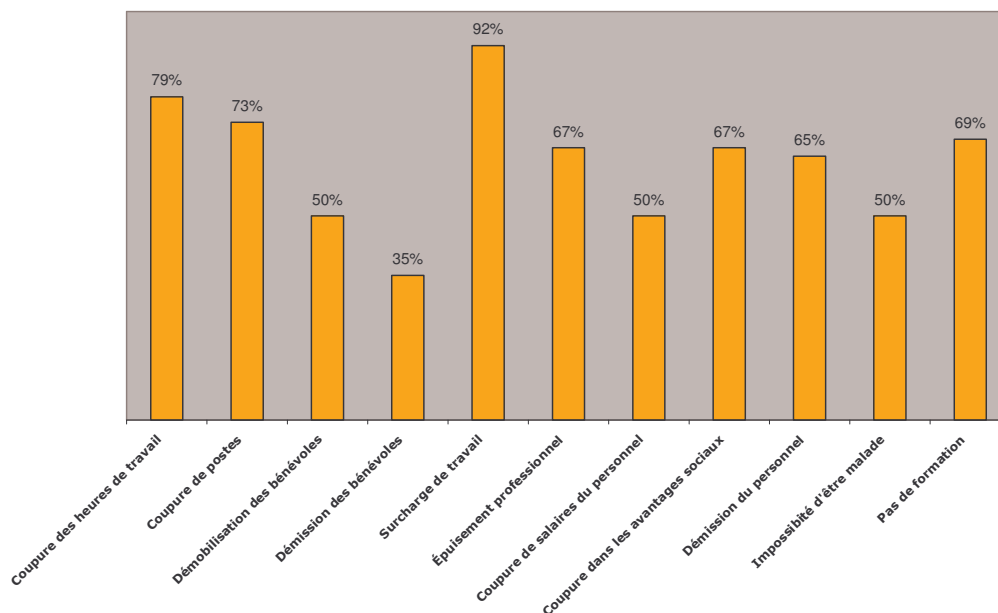
Une étude réalisée en 2005 par la Fédération permet de tracer les salaires moyens suivants dans les centres communautaires :

TABLEAU 4. SALAIRES MOYENS DANS LES CENTRES COMMUNAUTAIRES DE LOISIR EN 2005

POSTE	SALAIRE MOYEN ANNUEL
Animateur	22 670\$
Réceptionniste	18 153\$
Secrétaire	23 266\$
Coordonnateur	27 439\$
Directeur de l'animation	33 176\$
Directeur général	42 917\$

L'enquête a aussi questionné les centres sur les mesures déjà mises en place pour tenir compte du sous-financement.

TABLEAU 5. IMPACT DU SOUS-FINANCEMENT DES CCL SUR LES RESSOURCES HUMAINES



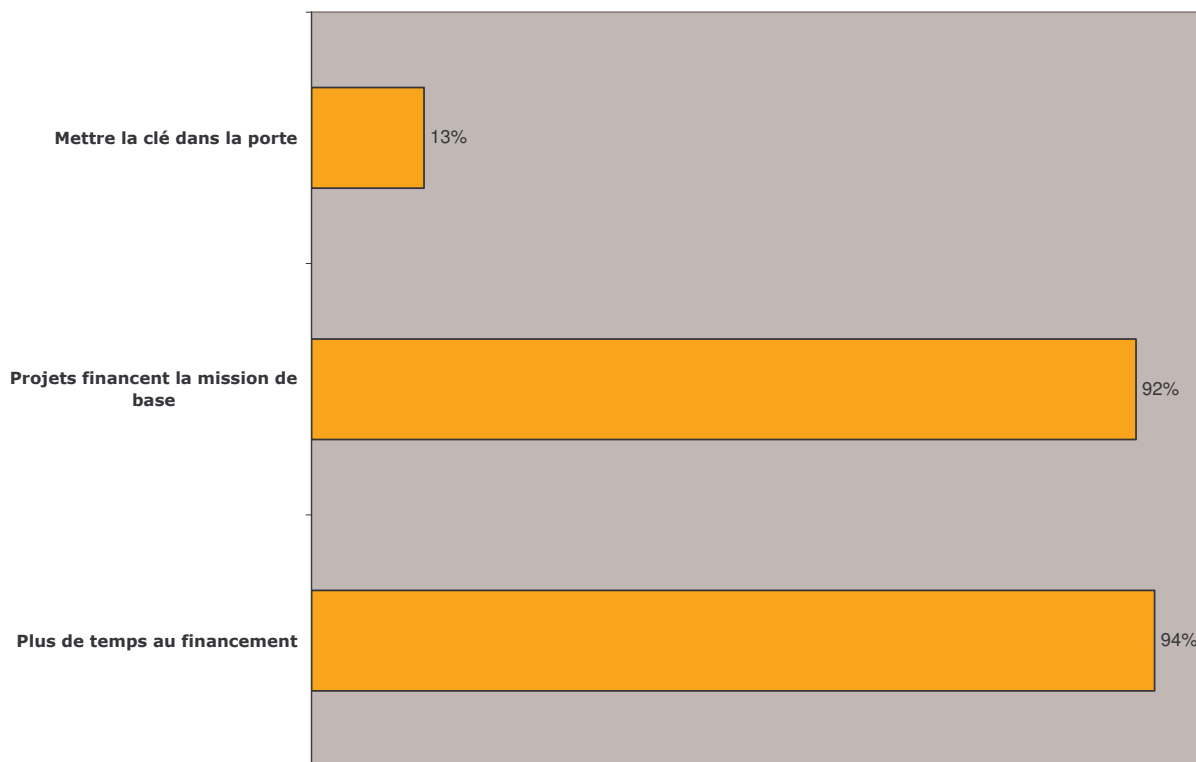
La surcharge de travail est mentionnée comme l'impact le plus important sur les ressources humaines (dans 92% des cas). Parmi les mesures principales affectant le personnel, soulignons les coupures dans les heures de travail (79%), les coupures de postes (73%) et des démissions répétitives du personnel (65%) qui amplifient la difficulté de recrutement de personnel pour les centres communautaires de loisir.

Plusieurs répondants ont souligné comment les conditions de travail offertes dans les centres communautaires entretiennent ou même créent la pauvreté pour le personnel.

Moins de personnel crée une pression sur les tâches pour ceux qui restent, qui vivent alors de l'épuisement.

ASSISTERA-T-ON À LA FERMETURE DE CENTRES COMMUNAUTAIRES DE LOISIR ?

TABLEAU 6. IMPACT DU SOUS-FINANCEMENT SUR LA SURVIE DES CCL

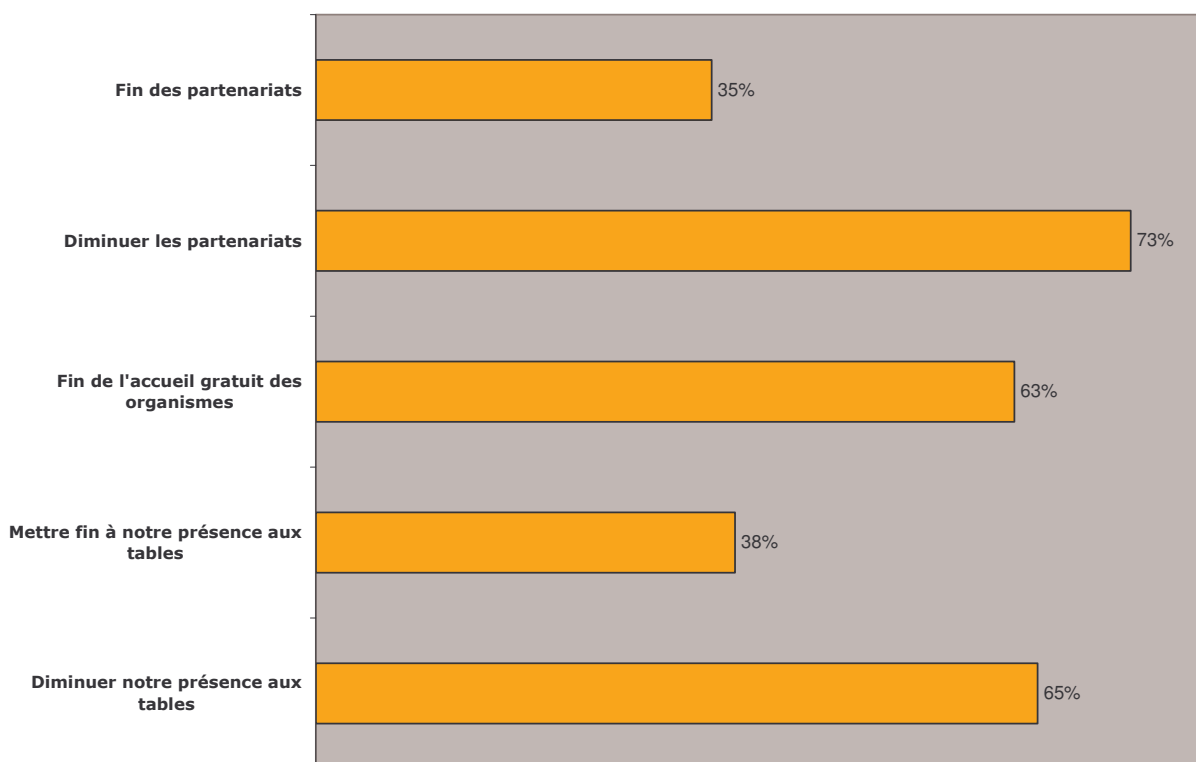


En situation de sous-financement, il est tout à fait compréhensible que les répondants soulignent, dans une proportion de plus de 90%, qu'ils doivent passer de plus en plus de temps à la recherche de financement par projets et auprès de bailleurs de fonds privés ou des fondations. Les centres communautaires de loisir ont depuis longtemps établi leur financement sur une multitude de sources publiques, privées et caritatives. Les soupers au spaghetti, les bingos, les soirées bénéfiques, les projets ponctuels comptent déjà pour une très grande proportion du financement des centres.

Plusieurs répondants soulignent la situation d'inégalité des fondations d'hôpitaux et autres services publics qui déploient des moyens et des ressources que les centres communautaires de loisir ne possèdent pas. Même quelques centres vivent des situations critiques et songent, dans 13% des cas, à mettre la clef dans la porte.

POURRA-T-ON ENCORE COMPTER SUR LES INSTALLATIONS ET LE PARTENARIAT DES CENTRES COMMUNAUTAIRES DE LOISIR ?

TABLEAU 7. IMPACT DU SOUS-FINANCEMENT DES CCL SUR LES PARTENARIATS LOCAUX

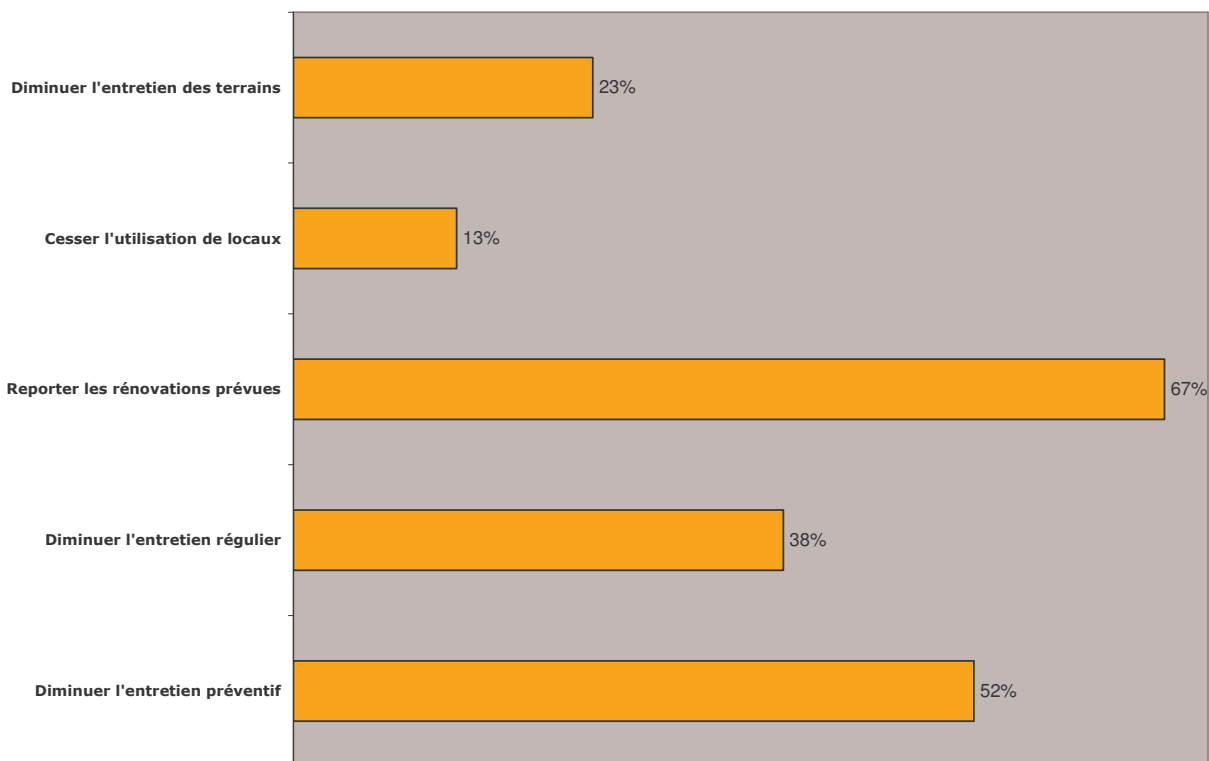


Le sous-financement des centres apportent aussi un repli des centres sur eux-mêmes. Ils ont de plus en plus de difficulté à participer et à contribuer aux différents projets et tables de concertation sur des éléments de développement de leur communauté. Dans 73% des cas, les répondants rapportent qu'ils ont dû diminuer leur contribution aux projets concertés, leur présences aux tables de concertation (65%) et mettre fin à l'accueil gratuit des autres organismes du milieu (63%).

Alors que la tendance à l'action intersectorielle se développe, les centres communautaires de loisir doivent s'abstenir de participer à des projets concertés de développement local, faute de moyens. Plusieurs répondants soulignent toutefois que la situation vécue en CCL est similaire à celle de plusieurs autres organismes communautaires qu'ils côtoient. Malgré des moyens réduits, la sollicitation à la participation est en progression.

DES INFRASTRUCTURES QUI SE DÉTÉRIORENT !

TABLEAU 8. IMPACT DU SOUS-FINANCEMENT DES CCL SUR LES INSTALLATIONS

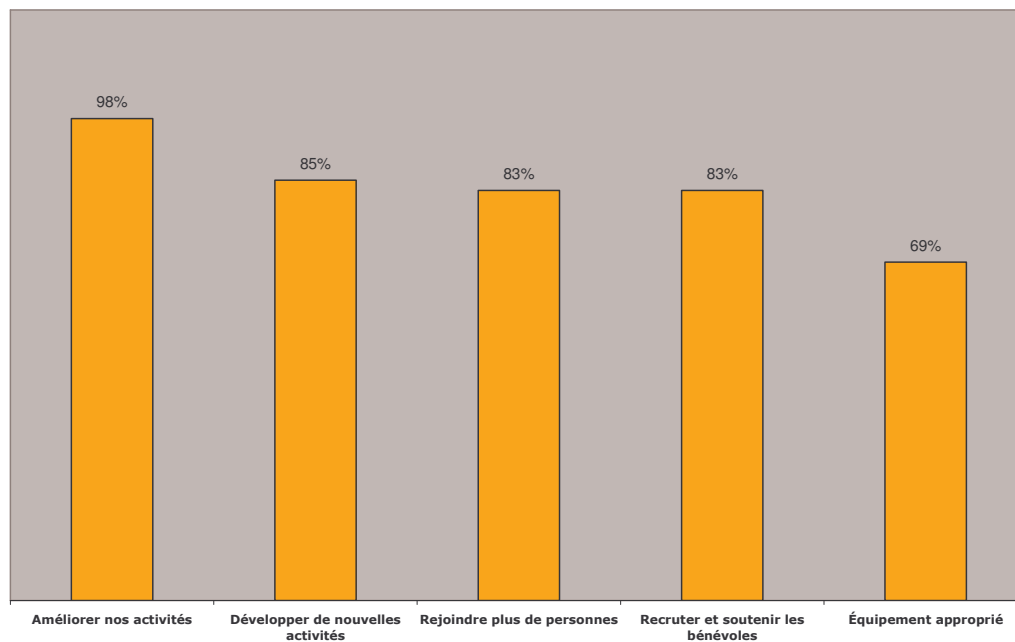


La qualité des infrastructures des centres contribue au sentiment d'appartenance, à la sécurité et à l'appréciation de la qualité de vie du quartier. Près de 70% des répondants soulignent toutefois qu'ils doivent reporter les améliorations nécessaires compte tenu de leur sous-financement. L'entretien préventif est en diminution pour plus de 52% des répondants, ce qui laisse présager une détérioration des infrastructures à moyen terme.

TROISIÈME PARTIE - LES RETOMBÉES ANTICIPÉES D'UN MEILLEUR SUPPORT PUBLIC – UN PETIT COUP DE POUCE QUI POURRAIT CHANGER RADICALEMENT LA SITUATION

SUR L'ACCESSIBILITÉ

TABLEAU 9. EFFET D'UN FINANCEMENT ADÉQUAT DES CCL SUR L'ACCESSIBILITÉ



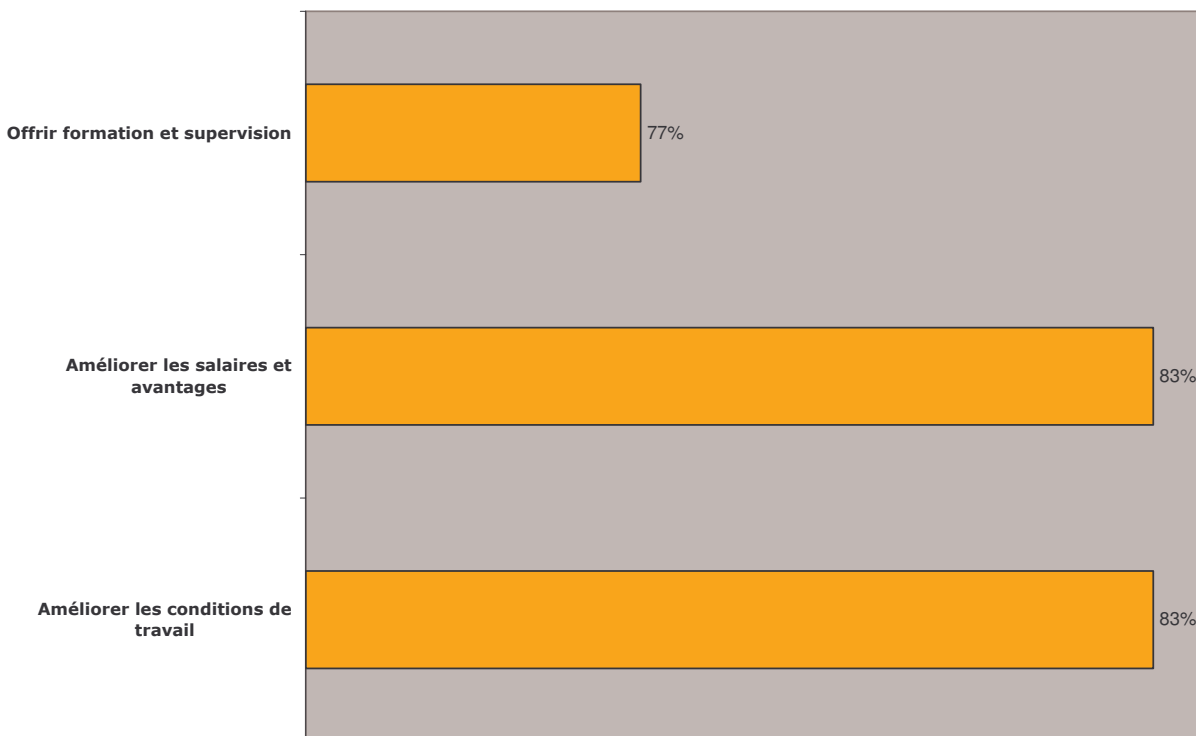
En 1979, une étude réalisée par le Regroupement Loisir Québec soulignait qu'un dollar (1\$) investi en subvention à la mission des organismes de loisir par le Gouvernement provincial est multiplié par neuf en services directs à la population. L'analyse des budgets des centres nous permet d'avancer aujourd'hui que pour les centres communautaires de loisir, les investissements gouvernementaux sont actuellement multipliés par 13 en services directs à la population.

Un financement adéquat permettrait de consolider et d'améliorer les activités des centres (98%), de développer de nouvelles activités en lien avec les besoins de la population dans 85% des cas et de mieux recruter et soutenir l'engagement des bénévoles. Quatre-vingt-trois pourcent des répondants estiment qu'un financement supplémentaire permettrait de rejoindre des personnes qui ne sont pas rejointes par les réseaux publics.

Nombre de répondants ont souligné que plusieurs projets, provenant des besoins identifiés par les citoyens, sont déjà sur la glace.

PRIORITÉ AUX RESSOURCES HUMAINES

**TABEAU 10. IMPACT D'UN FINANCEMENT ADÉQUAT DES CCL
SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL**



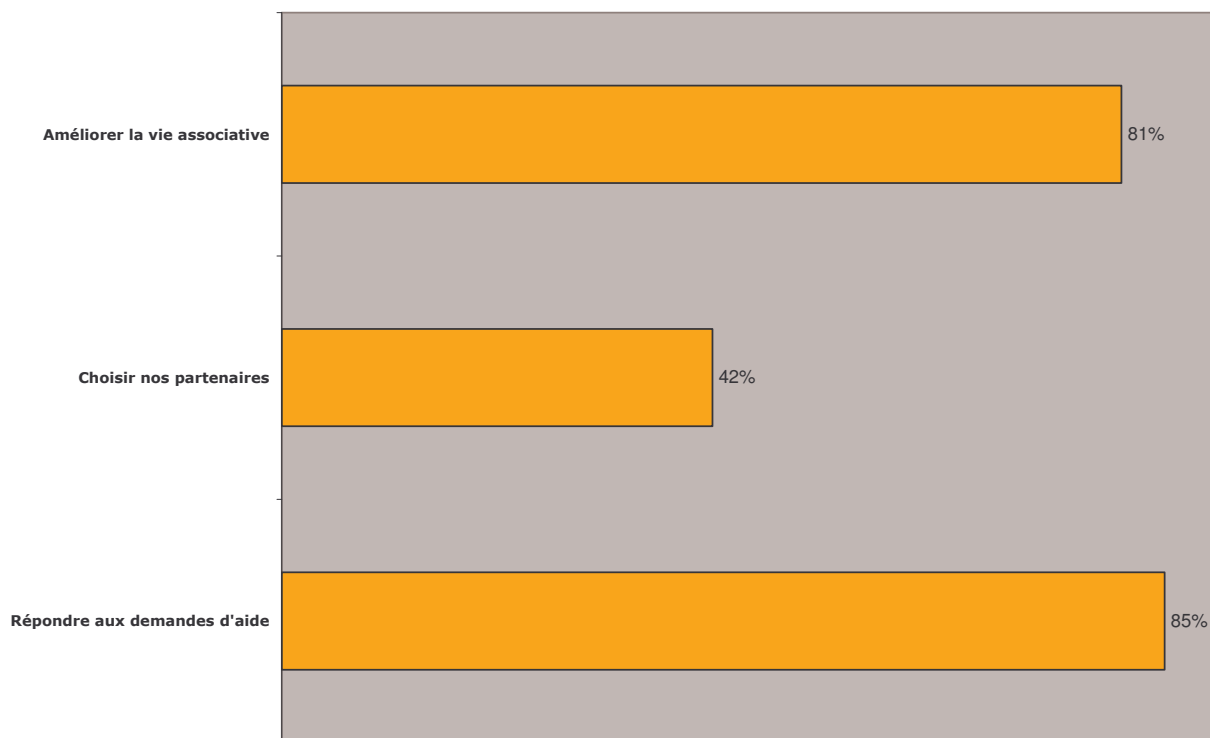
L'animation est la pierre angulaire de l'action des centres dans leur milieu. Des ressources humaines stables nécessitent une amélioration rapide des conditions salariales, des avantages sociaux offerts et l'amélioration des conditions de travail (charge de travail, heures de travail, etc.). Pour plus de 80% des répondants, un financement supplémentaire permettrait d'assurer un rattrapage quant aux conditions de travail du personnel.

Quelques répondant rappellent de plus l'impact « domino » que cela produirait sur le support aux bénévoles.

Finalement, 77% des répondants aimeraient offrir davantage d'activités de formation à leurs ressources humaines, salariées et bénévoles.

DES CENTRES PLUS IMPLIQUÉS AVEC UNE VIE ASSOCIATIVE PLUS FORTE !

TABLEAU 11. IMPACT D'UN FINANCEMENT ADÉQUAT DES CCL SUR LES PARTENARIATS



Un financement supplémentaire permettrait de participer aux demandes des organismes communautaires, de la ville et d'autres organismes publics dans 85% des cas.

Facteur non négligeable parce qu'il est au cœur de la mission des centres communautaires de loisir, plus de 80% des répondants soulignent qu'un financement supplémentaire permettrait d'améliorer la vie associative.

CONCLUSION

Ce rapport vise à préciser la nature de la précarité des centres communautaires de loisir et son impact quant à leur contribution au développement des individus, des familles et des communautés locales.

Au moment de mettre la main à une dernière vérification des données et lors des discussions avec le comité d'analyse formé pour l'occasion, plusieurs démarches d'information et de sensibilisation de la population, des fonctionnaires et des élus se sont déroulées.

Ce rapport devrait permettre à tous de mieux saisir l'urgence d'agir pour que les centres communautaires de loisir continuent, après 100 ans dans certains cas, à demeurer des milieux de vie actifs par, pour et avec les populations locales.

Le « coup de pouce » public dont les centres ont besoin n'a rien à voir avec les dizaines de millions de dollars qu'il faudrait investir si les centres communautaires de loisir en étaient réduits à de simples « offreurs de service ».

Nous terminons en rappelant les propos d'un membre du comité d'analyse qui permet de synthétiser la contribution des centres communautaires de loisir.

LES CENTRES COMMUNAUTAIRES DE LOISIR ONT ACCÈS À DES INSTALLATIONS DE QUALITÉ ;

LES CENTRES COMMUNAUTAIRES DE LOISIR POSSÈDENT UNE EXPERTISE EN ANIMATION HAUTEMENT RECONNUE ;

LES CENTRES COMMUNAUTAIRES DE LOISIR ONT ÉTABLI DES LIENS DE CONFIANCE AVEC LA POPULATION ;

LES CENTRES COMMUNAUTAIRES DE LOISIR SONT DÉJÀ FRÉQUENTÉS PAR PLUSIEURS CENTAINES DE MILLIERS DE PERSONNES ;

LES CENTRES COMMUNAUTAIRES DE LOISIR SONT CRÉDIBLES AUPRÈS DES AUTRES ACTEURS DU MILIEU ;

LES CENTRES COMMUNAUTAIRES DE LOISIR SONT FORTEMENT ENRACINÉS DANS LEUR MILIEU ET SONT LÀ POUR DURER ;

A-T-ON LES MOYENS DE LAISSER DÉPÉRIR CES INSTITUTIONS ?

A-T-ON LES MOYENS, COMME SOCIÉTÉ, DE SE PASSER DES CENTRES COMMUNAUTAIRES DE LOISIR ?

QUE SERA LE PRIX DE LA PRÉCARITÉ DES CENTRES COMMUNAUTAIRES DE LOISIR ?

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES CENTRES COMMUNAUTAIRES DE LOISIR

IMPACT DU SOUS-FINANCEMENT DES CENTRES COMMUNAUTAIRES DE LOISIR

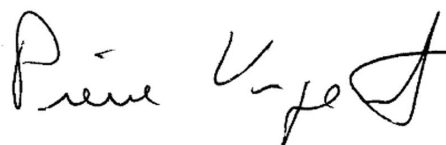
Mars 2007

Dans le cadre des démarches des centres communautaires de loisir fédérés visant le rehaussement et l'indexation du financement provenant du Gouvernement provincial, le comité de stratégie a décidé de préciser les impacts si le Gouvernement du Québec n'investit pas d'argent supplémentaire au financement des opérations des centres en 2007-2008.

Chacun des conseils d'administration des centres communautaires de loisir fédérés de Québec est invité à répondre au questionnaire ci-joint.

Les réponses de chacun des centres devront parvenir à la Fédération au plus tard jeudi le 5 avril.

Le questionnaire ci-joint est adapté d'une publication en 2003 de la Coalition des Tables régionales d'organismes communautaires (TROCs) intitulée « Un mouvement en péril ».



Pierre Vigeant
Directeur général

IMPACT DU SOUS-FINANCEMENT DES CCL QUESTIONNAIRE

NOM DU CENTRE : _____

NOM DU RÉPONDANT : _____

Actuellement, ces catégories de la population sont-elles présentes dans votre centre ?	
<input type="checkbox"/> Personnes démunies	
<input type="checkbox"/> Familles	
<input type="checkbox"/> Familles monoparentales	
<input type="checkbox"/> Personnes vivant avec un handicap	
<input type="checkbox"/> Immigrants	
<input type="checkbox"/> Jeunes	
<input type="checkbox"/> Aînés	
<input type="checkbox"/> Autres (précisez)	

PREMIÈRE PARTIE

Si le Gouvernement du Québec n'investit pas d'argent supplémentaire au financement de base des centres communautaires de loisir dès 2007, quels impacts cela aura-t-il dans votre centre ?

Cochez la ou les réponses qui se rapportent à votre situation.

A) Quels seront les impacts sur l'accessibilité aux activités pour les citoyens et les citoyennes ?

<input type="checkbox"/>	Nous devons établir des critères de priorité pour que la population ait accès à nos services (délai d'attente, liste d'attente, intervention prioritaire lorsqu'il y a une crise, etc.).
<input type="checkbox"/>	Nous devons modifier notre programmation d'activités (ne pas pouvoir réaliser nos perspectives d'actions que nous croyions avoir les moyens d'actualiser).
<input type="checkbox"/>	Nous serons dans l'obligation de réduire l'accessibilité à nos activités (modification de vos activités ou réduction des heures d'ouverture).
<input type="checkbox"/>	Nous devons réduire nos activités visant la promotion ou la prévention.
<input type="checkbox"/>	Nous devons abandonner nos activités de promotion ou de prévention.
<input type="checkbox"/>	Nous ne serons plus en mesure de réaliser des activités novatrices.
<input type="checkbox"/>	Nous devons tarifer pour la première fois certaines de nos activités.
<input type="checkbox"/>	Nous devons tarifer davantage d'activités ou augmenter le tarif de certaines.
<input type="checkbox"/>	Nous serons de plus en plus confinés à offrir des activités lucratives au détriment de la prévention.
<input type="checkbox"/>	Autre (précisez) :

B) Quelles seront les conséquences sur votre mission, sur votre apport au développement des individus, des familles et des communautés locales avec une approche communautaire ?

	Nous ne serons plus en mesure de nous consacrer à notre mission principale.
	Nous deviendrons des prestataires de services (offre de cours) uniquement.
	Nous ne serons plus en mesure d'intervenir avec une approche globale.
	Nous ne pourrons plus consacrer du temps à notre rôle d'agent de changement social.
	Nous aurons de plus en plus de difficultés à rejoindre les plus pauvres de notre quartier.
	Nous aurons de plus en plus de difficultés à accueillir les jeunes.
	Nous aurons de plus en plus de difficultés à accueillir les familles.
	Nous aurons de plus de plus de difficultés à accueillir les personnes âgées.
	Nous aurons de plus en plus de difficultés à recruter et mobiliser des bénévoles.
	Nous aurons de plus en plus de difficultés à travailler à l'insertion interculturelle.
	Autre (précisez) :

C) Quels seront les impacts sur les conditions de travail ?

	Nous devons effectuer des coupures dans les heures de nos travailleurs(euses).
	Nous devons effectuer des coupures de postes.
	Nous ferons face à la démobilisation des bénévoles.
	Nous devons faire face à des démissions de bénévoles.
	Nous devons faire face à une surcharge de travail.
	Notre personnel vivra de l'épuisement professionnel (burn out).
	Nous devons couper dans les salaires de nos travailleurs(euses).
	Nous ne pourrons pas offrir d'avantages sociaux à nos travailleurs(euses).
	Nous devons faire face à des démissions dans notre personnel.
	Nous ne pourrons même plus nous permettre d'être malades.
	Nous ne pourrons répondre à nos besoins de formation, de supervision, etc.
	Autre (précisez) :

D) Quelles seront les conséquences sur la survie de notre organisme ?

	Nous devons consacrer plus de temps à la recherche de financement.
	Nous devons faire appel à des projets ponctuels pour notre financement de base alors que ce n'est pas l'objectif de ce type de financement.
	Nous serons dans l'obligation de mettre la clef dans la porte.
	Autre (précisez) :

E) Quelles seront les conséquences sur votre contribution aux concertations et aux projets de partenariats ?

	Nous diminuerons notre présence sur les tables de concertation du quartier. Exemple :
	Nous ne serons plus présents sur les tables de concertation du quartier.
	Nous ne pourrons plus accueillir gratuitement les autres organismes du quartier.
	Nous devons diminuer notre contribution dans des projets menés en partenariats (école, ville, agences, ministères, etc.). Exemple :
	Nous devons mettre fin à des partenariats avec le milieu. Exemple :
	Autre (précisez) :

F) Quelles seront les conséquences sur la qualité de vos installations ?

	Nous devons diminuer l'entretien préventif de nos bâtiments.
	Nous devons diminuer l'entretien régulier de nos bâtiments.
	Nous devons reporter les améliorations ou les rénovations prévues.
	Nous devons cesser l'utilisation de certains locaux.
	Nous devons diminuer l'entretien régulier de nos terrains.
	Autre (précisez) :

DEUXIÈME PARTIE

Si le Gouvernement du Québec augmente votre financement de base, tel que vous le demandez, quels en seraient les impacts ?

Nous pourrions...

A) Améliorer l'accessibilité.

	Diminuer la tarification de nos services.
	Rendre nos services gratuits.
	Consolider et améliorer nos activités.
	Développer de nouvelles activités.
	Rejoindre plus de personnes.
	Recruter et soutenir nos bénévoles.
	Disposer de l'équipement approprié pour répondre aux besoins de la population (local, ordinateur, télécopieur, etc.).
	Autre (précisez) :

B) Améliorer les conditions de travail.

	Améliorer les conditions de travail (remplacement, horaire, congé, charge de travail, etc.).
	Améliorer les conditions salariales et les avantages sociaux.
	Offrir de la formation et de la supervision à notre personnel.
	Autre (précisez) :

C) Améliorer nos relations de partenariat, notre vie démocratique.

	Être en mesure de participer aux demandes d'aide qui nous sont faites par d'autres organismes communautaires, par la ville ou des organismes gouvernementaux.
	Choisir nos partenaires.
	Améliorer notre vie associative.
	Autre (précisez) :

D) Autres situations que nous n'avons pas abordées dans ce questionnaire et au sujet desquelles vous aimeriez partager avec nous ?

Nous vous remercions de votre collaboration !